

La COP26 et la Croissance

14 novembre 2021

Pour faire court, on pourrait dire, ex post, que si la COP26 portait les espoirs sur l'allure de la planète dans la durée, elle a été prise de vitesse par la nécessité du retour de la croissance après le choc pandémique.

L'épidémie a été un tel choc négatif que personne n'a été trop regardant dans l'immédiat puisqu'il fallait retrouver de l'expansion et l'emploi associé afin de rapidement normaliser l'économie.

Toutes les méthodes ont été bonnes y compris l'utilisation à outrance des énergies fossiles puisque la demande de pétrole sera en 2022 à un niveau record. En d'autres termes, aucun gouvernement ne souhaitait prendre le risque de ne pas tenter de revenir sur le niveau d'activité de 2019 pour mettre la pandémie derrière nous. Et tant pis pour l'utilisation des énergies fossiles dont on sait que leur consommation doit baisser radicalement pour respecter la neutralité carbone.

La question du changement climatique et des engagements pouvant y être associés devenait alors très complexe. En effet, aucun pays n'est prêt à s'engager à réduire, là maintenant à Glasgow, ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) selon les exigences d'un objectif à 1.5 degrés au dessus de la moyenne préindustrielle.

Rappelons que pour atteindre cet objectif, l'ensemble des pays du globe doit réduire ses émissions de GES de 45% entre 2010 et 2030. C'est une rupture dans laquelle personne ne veut s'engager. On sera probablement autour de 10% sur la période en prenant en compte les derniers engagements pris pour la période à venir. L'objectif de 1.5 degrés apparaît de plus en plus virtuel.

La rupture pour tendre vers l'objectif collectif défini dans l'Accord de Paris aurait été trop brutale et aurait pris le contrepied de tous les efforts de politique économique faits depuis le début de la pandémie et visant à limiter l'impact de celle-ci sur les grands équilibres macroéconomiques.

Il n'empêche que l'on ne peut pas se départir de l'idée que le climat est surtout important pour les autres. Pour ceux qui émettent davantage, pour ceux qui viendront après nous, on peut trouver tous les prétextes parce que chacun redoute qu'un changement radical dans les émissions de GES et dans l'utilisation des énergies fossiles soit trop pénalisant pour la croissance immédiate.

Les études savantes montrent que l'on pourrait croître en émettant moins mais personne ne veut prendre ce risque puisque l'activité économique depuis la révolution industrielle est conditionnée par l'utilisation des énergies fossiles.

Il sera toujours temps d'y penser plus tard puisque l'engagement formel pris est la neutralité carbone à l'horizon 2050. Puisque c'est l'objectif ultime, il doit être possible de continuer comme avant pendant encore un petit moment.

Cette situation trahit la fragilité de l'Accord de Paris qui finalement s'inscrit dans le volontariat des pays à réduire les émissions de GES. Dans l'Accord de Kyoto, il y avait des objectifs à atteindre et cela était plus contraignant. C'est la raison pour laquelle le mode a changé afin que les décisions restent à la main de chacun des pays. De ce point de vue, l'accord enfin trouvé sur le marché du prix du carbone est significatif. Ce prix permettra, in fine, d'orienter les investissements et les activités. Il montera normalement avec le temps et le bon équilibre sera trouvé.

Le prix du carbone sera le signal tant attendu pour agir de façon rationnel. On ne sort pas du modèle néoclassique dans lequel le signal prix est le plus important, celui qui détermine tout.

La COP26 n'a débordé en rien le cadre existant. On eusse aimer qu'il y ait quelques agitateurs pour faire bouger davantage les lignes. L'image qui restera est celle de ce ministre des îles Tuvalu qui, les pieds dans l'eau, faisait un discours sur les risques du dérèglement climatique pour les îles soumises à la montée des eaux des océans.

L'image a amusé mais qu'est ce qui changera pour les îles Tuvalu à l'issue de cette COP 26, rien sauf peut être un début de prise de conscience collective. Si c'était le cas, la COP26 pourrait être considérée comme un début de succès.

Mentions Légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.comCe document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l’autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu’elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d’une information contenue dans ce document, ni de l’utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d’un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l’auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu’elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d’information aux prestataires de services d’investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l’exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d’investissement de s’assurer que l’offre ou la vente de titres de fonds d’investissement ou de services d’investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l’Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, SwitzerlandSàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d’un ensemble divers d’entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu’elles proposent et les produits qu’elles gèrent ne s’adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l’exactitude, l’adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d’achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d’investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d’investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l’auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.